

Euville sous la révolution

Le 11 frimaire de l'an II, les commissaires délégués par le Département et le tribunal révolutionnaire de Bar sur Ornain se rendent à Euville.

Ils communiquent l'arrêté du représentant du peuple Fouché en mission à Nevers du 09/10/1793.

Le conseil général de la commune ordonne : « que toutes les enseignes religieuses existant, tant dans les rues que sur les routes, ainsi que dans le territoire de la commune, seront, à la diligence du procureur de la commune, détruits dans les 3 jours.

Le risque est la confiscation des terrains, si les habitants ne respectent pas les prescriptions

D'après le livre de Michel Bastien